

## **Renée de France, François Ier, Anne De Bretagne : Comment La Bretagne fut castree de sa Vraie Duchesse, Renée de France.**

Comment la France a réussi, au moyen de manœuvres crapuleuses, à expurger du trône ducal la légitime dynastie bretonne, héritée de sept siècles d'histoire.

Ce bref chapitre fait partie de l'exposé : « Comment la France a colonisé la Bretagne ».

### **I - François Ier, le grand prédateur du 16ème siècle.**

Louis XII a été un roi populaire, non sans raisons : peu intelligent, peu cultivé, certes, mais modeste, bonhomme, de caractère très ouvert, soucieux du bien-être de ses sujets, économe des impôts qu'il leur demandait. Les Etats généraux de 1506 lui décernent le titre de « père du peuple ». (De Maulde, pages 106, 144, 158, 173, 183,184, Simonde de Sismondi, tome11, Bruxelles 1837 ; Quilliet Bernard, Louis XII, Pris pages 63, 66 et suivantes ). Sa grande erreur : les guerres d'Italie, dont son épouse Anne de Bretagne, tenta en vain de le détourner.

Il a été aimé des Bretons, pour des raisons multiples : proche parent de la dynastie ducale, il a combattu dans les armées bretonnes, en 1488, à Saint-Aubin-du-Cormier - à pied, précisons le ; il a épousé la duchesse de Bretagne en 1499 ; il a négocié le rétablissement de l'indépendance du pays en 1499 ; il a été loyal à l'égard des Bretons ; il a laissé sa femme gouverner seule le duché, bien que, devenu lui-même Duc de Bretagne par son mariage, il aurait pu agir autrement. Toutes qualités que l'on ne peut certes reconnaître ni à son prédécesseur, ni à son successeur, dont les tares sont décrites par les historiens honnêtes. Homme très ordinaire par certains côtés, il avait aussi de vraies qualités : la bonté, le courage, le bon sens, des goûts simples. Et il fut très courageux sur les champs de bataille.

Les Bretons, en revanche, sans guère pouvoir montrer leurs sentiments de haine et de mépris, à peine de mettre leur vie en péril, ont détesté son gendre François Ier, ex-François d'Angoulême, pour les mêmes raisons que les Français : l'homme est méprisable. François Ier n'est pas du tout conforme à la légende de « roi chevalier » que célèbrent encore les « hystoryens » actuels. Il est autoritaire, imbu de sa personne, extrêmement dépensier (De Maulde, pages 347, 350, 359). Dès que, marié avec Claude de Bretagne, en mai 1514, son beau père Louis XII, harcelé par les amis de son gendre, lui donne la direction des affaires de Bretagne, il commence à se montrer tel qu'il est (Maulde de la Clavière, François Ier et Louise de Savoie, pages 330, 359 ; Simonde de Sismondi, surtout). En acceptant le mariage de Claude de Bretagne et de cet homme, les Bretons ont cultivé l'illusion - avec leur naïveté coutumière - d'avoir un duc à eux, marié de surcroît avec la fille de leur duchesse Anne, et que ce mariage leur permettra de vivre à nouveau leur existence nationale, comme sous les ducs. Comme l'écrit Dom Morice, ils ont accepté le transfert des compétences ducalès à François d'Angoulême, parce qu'ils ont eu l'illusion qu'ils retrouveraient leurs droits et leurs libertés, comme sous les ducs :

*« Il céda aux instances des Etats de la province, qui entrèrent volontiers dans les vues de ce jeune prince, dans l'espérance d'être gouvernés comme ils l'avaient été sous les ducs ».*

*(Mélenec, mémoire de DEA, page 61).*

Mais c'est un loup que l'on a introduit dans la bergerie. Avec sa mère, Louise de Savoie, immorale et amoral, ils vont se livrer à un carnage, et pas seulement en Bretagne. Avant que l'année soit écoulée, les Bretons envoient une délégation se plaindre en plein parlement de Paris, en présence de Louis XII (Jacob, de Maulde la Clavière, page 359).

François d'Angoulême, devenu roi le 1er janvier 1515, à la mort de Louis XII, impose le silence à tous : son absolutisme peut désormais s'exprimer sans frein ; il s'imagine que chacune de ses paroles est un oracle tombé de ses lèvres, auquel personne n'osera plus s'opposer, sous peine de perdre la vie ; il sera un maître en matière de corruption, ce dont on a des preuves surabondantes. Sa femme Claude ayant conservé le titre de duchesse de Bretagne jusqu'à sa mort, en 1524, personne n'a plus parlé des droits de sa sœur Renée au trône breton, ni à l'immense héritage dont elle a été dépouillée. Le sujet est tabou ; d'autant que les gens informés savent de quoi il s'agit. Elevée à la cour de France, elle est tenue dans l'ignorance absolue de ses droits, non seulement sur le duché de Bretagne, mais sur les seigneuries appartenant à sa mère, à son père, et sur les droits de son père en Italie : le très riche duché de Milan, la république de Gênes,

le comté d'Asti, et surtout le royaume de Naples. Sans compter les sommes inouïes qu'ils laissent après eux.

François Ier a dépouillé sa femme Claude, par des actes écrits, de toute sa fortune. (Mélenec, mémoire de DEA, page 64). Lors de ses « fiançailles » avec Charles d'Autriche, François Ier a fait renoncer Renée aux biens de ses père et mère, alors que, âgée de quatre ans à la mort de sa mère en 1514, elle est la plus riche héritière d'Europe. Mais ce n'est qu'un début. La princesse Renée va subir des spoliations répétées, par *des vols authentiques* de la part du roi très chrétien, par des fiançailles qui ne répondent en rien à son rang de fille de France, et par le dépouillement de toute sa fortune par son beau-frère, et la mère de celui-ci, l'avidie Louise de Savoie.

François Ier, tuteur de sa belle soeur Renée, et Louise de Savoie, sont jugés d'une manière plus que péjorative par les ambassadeurs italiens et les témoins du temps qui osent écrire la vérité, ce qui a échappé aux historiens modernes. Ceux-ci – à quelques uns près -, n'ont retenu de François Ier que l'image d'un bâtisseur de châteaux, de commanditaire d'oeuvres littéraires, picturales, poétiques ou autres, alors qu'il fut un roi prodigue, dépensier, totalement inconséquent, inapte aux fonctions gouvernementales, sans aucune vue sur une vraie politique nationale, entièrement voué à ses plaisirs, sans aucune considération pour son peuple, ni d'ailleurs pour personne (hors sa mère, Louise de Savoie, dont il fut l'enfant docile et attardé, et sa soeur Marguerite), qu'il maria au duc d'Alençon, puis au roi de Navarre. Il a laissé après lui un gouvernement absolu, et une France ruinée et en lambeaux.

Aujourd'hui, on les désignerait, le fils et la mère, du terme peu flatteur de » **truands** « . François Ier n'a pas été un roi gentilhomme, mais un roi-bandit, l'un des pires que la France ait connus, avec Louis XI. Ces termes sont d'ailleurs généreux et timides. Les témoignages sur sa personnalité sont nombreux ; ils émanent des anglais, des allemands, des italiens, des espagnols, qui, eux, protégés par leurs frontières, peuvent écrire la vérité. De rares auteurs français, le roi étant disparu, ont osé lever une partie du voile. Ce sont Surtout les Italiens, qui vont le voir agir pendant 32 ans, de 1515 à 1547, pendant les guerres qu'il leur fait qui sont les plus sévères.

Il n'a pas été davantage un roi régnant : les affaires politiques ne l'intéressent pas, il n'a ni goût ni compétence pour cela ; le royaume a été gouverné par sa mère, Louise de Savoie, « une très méchante femme », écrit un chroniqueur, par son chancelier, l'un des hommes le corrompu de l'époque, le cardinal Duprat, et quelques conseillers investis de sa confiance, après la disparition de Louise de Savoie. Duprat, qui meurt en 1535 . Ce qu'écrivent les ambassadeurs à la fin du règne de François Ier s'applique à tout son règne : La chasse, les plaisirs, les femmes, les dépenses en châteaux, en

résidences, en fêtes, en bijoux, l'occupent entièrement. Ses écrits « poétiques » sont jugés très sévèrement par les hommes de lettres – sauf ceux dont le métier est de flatter, pour obtenir du son et de l'avoine : toute sa cour, en somme. (De Maulde la Clavière). Un homme cruel, de surcroît, dont on rapporte des actes effrayants.

Tout cela est parfaitement documenté aujourd'hui. Mais il m'aura fallu de très longues années de recherches pour y voir clair. Les Français n'y ont pas fait obstacle. J'ai même bénéficié de l'aide des conservateurs de la Bibliothèque de l'Académie française, qui a mis à ma disposition autant de documents que j'ai sollicités. **Mais en Bretagne, l'homme étant un loup pour l'homme**, c'est pire : honte à ceux qui, par sottise, par jalousie ou par un dérangement de l'esprit, ont fait obstacle à mes travaux, là où il s'agissait, en tout et pour tout, de rétablir leur Dignité d'hommes, alors que la France des Libertés les avait transformés en ploucs, pire, en animaux, dans les générations qui ont suivi la merveilleuse « révolution »

En 2015, un certain nombre de ces experts, contre-experts, sur-experts ont supprimé ma biographie de Wikimerdia ; cela valait mieux : cette officine publie une célèbre encyclopédie des erreurs. On les appelle depuis : **les wikimerdeux**.

## **BIBLIOGRAPHIE**

**Braun Gabriel**, Une inutile mésalliance, Paris 1988,

**De Maulde la Clavière, Louise de Savoie et François Ier**, pages 209, 210, 331, 337, 338, 359.

**Lacroix Paul**, Louis XII et Anne de Bretagne, Paris 1882, page 573.

**Lemonnier Henry**, Henry II, La lutte contre la maison d'Autriche, in Lavisse, Paris 1983.

**Mélenec Louis**, Mémoire de DEA, pages 60 et suivantes.

**Quillet Bernard**, Louis XII, Paris 1986, éditions Fayard.

**Simonde de Sismondi**, Cet ouvrage remarquable fourmille de détails escamotés par les « hystoryens » français, sur la personnalité répugnante de François Ier ; tome 11, Bruxelles 1837, 209, 210, 330, 350,

## **RENEE DE FRANCE, ELEVEE A LA COUR DES VALOIS.**

Renée naît en 1510 au château de Blois. Ses parents ont espéré, en vain, un enfant mâle viable. Elle reçoit une éducation soignée, sa mère, la duchesse Anne, y veille très attentivement. Sa formation religieuse est rigoureuse. Elle est très intelligente, très vive, et témoigne déjà d'une forte personnalité, contrairement à sa sœur Claude, qui, mariée à 15 ans, ne s'intéresse à rien, sauf à faire des enfants, et qui a été dépouillée, dès 1515, sans broncher, de son immense héritage par son mari François Ier ; sans doute avec la participation de sa belle mère la vénale et corrompue Louise de Savoie. Elle ne s'en est même pas rendue compte, car, vivant dans un cadre royal sans avoir à combattre pour rien, elle a signé des documents sans comprendre ce qu'ils contenaient ! (Mélenec, Mémoire de DEA, page 64)

Le grand malheur de Renée est d'avoir perdu ses deux parents, alors qu'elle est encore une enfant. Elle a quatre ans lorsque sa mère disparaît, le 9 janvier 1514, cinq ans lorsque son père meurt, le premier janvier 1515. En mourant, Anne de Bretagne s'est résolue, sûrement sans aucune illusion, à confier la tutelle de ses filles à Louise de Savoie (De Maulde, page 338). Son mari, le roi Louis XII, est très malade, et promis à une mort prochaine. S'agissant de Claude, Louise de Savoie, la femme la plus pernicieuse de France, selon les chroniqueurs, la mène durement, contrairement à ce qu'elle affirme dans ses écrits. « Elle la rudoyait fort », écrit Brantôme ».

### **BIBLIOGRAPHIE**

**De Maulde la Clavière René, Paris**, Louise de Savoie, éditions Perrin, 1895, pages 209 et 210, 330, 350

**Mélenec Louis**, Comment Renée de Bretagne a été éliminée du trône de Bretagne, article publié sur la toile en 2012. .

**Mélenec Louis**, Mémoire de DEA, Paris 2001, pages 64, 65, 66.

**Matarasso Pauline**, Le baptême de Renée de France en 1510, Paris 2111, CNRS.

Puaux Anne, *La Huguenote Renée de France*, pages 6 et suivantes, Paris 1997 , Hermann.

## **LE MARIAGE DE RENEE AVEC CHARLES D'AUTRICHE, FUTUR EMPEREUR CHARLES QUINT.**

Alors que Louis XII veut absolument que leur fille Claude, née en 1499, héritière naturelle - en sa qualité d'enfant unique - du Duché souverain de Bretagne, jusqu'à la naissance de Renée, en 1510, leur deuxième enfant, épouse François, dauphin, héritier du trône de France, Anne continue à négocier, non pas seulement pour que Claude épouse un prince étranger, mais aussi pour faire en sorte que sa deuxième fille, Renée, née en 1510, héritière du duché, à la mort de sa mère, épouse elle aussi un prince étranger, et se substitue à sa sœur Claude, afin qu'elle devienne vraie duchesse de Bretagne. Anne s'oppose avec férocité au mariage de Claude et de François d'Angoulême, ceci jusqu'à sa mort, qui survient le 9 janvier 1514. La raison en est simple, elle est clairement exposée par les auteurs ses contemporains : si Claude épouse le roi de France, la Bretagne, à coup sûr, tombera sous la coupe de l'ennemi millénaire haï, et ne pourra échapper à une annexion. En revanche, si Claude épouse un prince étranger, non seulement la Bretagne conservera toutes ses Institutions, mais aura son Prince particulier, si l'on garantit que le deuxième enfant du couple sera l'héritier du trône breton. Cet aspect de la politique d'Anne de Bretagne est tout-à-fait remarquable. Sa volonté de mettre son pays à l'abri de son voisin prédateur ne se démentira jamais. Le fait d'être mariée à deux rois de France, non seulement ne changera rien à sa détermination : au contraire, elle utilisera sa qualité de reine de France, en tout cas sous Louis XII, qui lui abandonne le libre gouvernement du Duché, pour tenter de parvenir à ses fins, pour faire échapper la Bretagne à l'emprise française.

Le mariage de leurs deux filles est un perpétuel sujet de dispute entre les deux époux, qui, par ailleurs, s'entendent bien. Ils vivent simplement, comme un couple bourgeois, même si leurs qualités de roi et de reine les obligent à participer à des cérémonies d'apparat, ce qui n'est pas dans leur goût. Louis XII reste intransigent sur sa volonté de donner en mariage sa fille à François, l'héritier du trône. Anne de Bretagne est intransigente sur sa volonté d'empêcher à tout prix le mariage de ses filles avec des princes français. Ecartée par son père du trône de Bretagne - quoique celui-ci, dans l'acte du 27 octobre 1514, réserve expressément les droits de sa fille au trône breton

(Morice, Preuves, III, page 925), Renée n'en est pas moins destinée par la volonté du Roi son père et plus encore par celle de sa mère, à un destin brillant : tous deux veulent faire d'elle sinon une Impératrice, à tout le moins une reine, puisque tel est son destin naturel de fille des deux plus puissants Souverains d'Europe.

Après des années de disputes - que tous connaissent, comme en témoignent les chroniques du temps -, les époux trouvent une solution, au moins provisoire : attendu qu'il existe un contentieux entre le roi de France et l'Empereur sur la propriété du duché de Milan, du comté d'Asti, du royaume de Naples, et de la Seigneurie de Gênes, on décide de marier Renée et Charles, futur empereur. Le mariage est décidé en 1513, par paroles de futur » (*per verba de futuro*), puisque les fiancés n'ont pas encore l'âge canonique (Charles est né en 1500 ; Renée est née en 1510). Le mariage est censé avoir lieu lorsque les époux atteindra l'âge légal.

Les négociations en vue de son mariage futur avec Charles d'Autriche - ou à défaut avec son frère Ferdinand -, sont menées par le roi lui-même, et par Anne de Bretagne. (René de Maulde la Clavière, Louise de Savoie et François Ier, Paris, 1895; Pages 353, 357 et 358). Ce traité est intitulé : » *Traité de mariage de Charles, Prince de Castille, avec Madame Renée de France, deuxième fille du Roi Louis XII* « .

Le 16 novembre 1513, sans doute sous la pression de sa femme, *Louis XII fait don à sa fille Renée, de ses droits sur le Duché de Milan, le comté d'Asti, la seigneurie de Gênes* (Sismondi, page 149; Dumont, Corps diplomatique, tome 4, pages 82-83), afin qu'elle les apporte en dot à son mari (Charles, ou, à défaut, son frère Ferdinand, si elle épouse celui-ci).

*Le traité de Blois*, conclu le 1er décembre 1513 par Louis XII, arrête les conditions du mariage futur de Renée et de Charles, alors prince de Castille, en sa qualité d'héritier de Jeanne la Folle, reine de Castille, ou, à défaut, du mariage de Renée et de son frère Ferdinand. L'accord contient les dispositions suivantes :

» *Le Roi donnera à sa fille, Dame Renée, la Duché de Milan, le comté de Pavie, la seigneurie de Gênes, pour elle et les descendants qu'elle aura de Charles ou de son frère* « .

Les deux parties contractantes prennent toutes les précautions d'usage pour que le mariage ait lieu : serment sur les Saints évangiles et sur le canon de la messe, sur la vraie croix, serments prévus des princes, barons de leurs royaumes.

**Anne meurt trop jeune, et ne peut empêcher la foudre de s'abattre sur ses deux filles, et sur la Bretagne. En 1514, elle a seulement 37 ans.**

Claude, par la volonté de son père, épouse François d'Angoulême, le 18 mai 1514, quatre mois après la mort de la reine, qui n'est plus là pour s'y opposer. Il devient roi le 1er janvier 1515, le jour de la mort de Louis XII.

## BIBLIOGRAPHIE

De Maulde la Clavière René, François Ier et Louise de Savoie, pages 221,353, 357, 358, Paris 1995, éditions Perrin.

Dumont, Corps diplomatique, tome 4, pages 82-83.

Mélenec Louis, Mémoire de Dea, pages 54 et suivantes.

Morice, III Preuves 925.

Puaux Anne , La huguenote Renée de France, Paris 1997 , Hermann, pages 5 et suivantes.

Simonde de Sismondi , Histoire des Français, Bruxelles, 1837, pages 149,

## **LE TRAITE DE PARIS (24 MARS 1515). François Ier confirme le mariage futur de sa belle-sœur Renée avec Charles d'Autriche, pour gagner du temps.**

François d'Angoulême accède au trône de France le 1<sup>er</sup> janvier 1515. Le traité d'alliance du 24 mars 1515 (Morice, Preuves III, pages 927 et suivantes) n'est, en aucun cas, conclu pour respecter les volontés du roi défunt Louis XII, encore moins l'intérêt de la princesse Renée. Fait important, Anne, sur son lit de mort, a demandé une fois de plus que le duché de Bretagne soit donné à Renée. Anne Puaux écrit (page 5) : « On fit semblant d'ignorer ce testament moral, qui resta lettre morte ». IL y a donc, là, une gravissime spoliation, qui ne peut être que de la volonté du roi, qui va encore survivre une année.

Le projet de mariage confirmé entre Charles d'Autriche et François Ier, le 24 mars 1515 a un objectif précis : François Ier, a le projet, arrêté avant même la mort de Louis XII (De Maulde la Clavière, page 149), auquel il a succédé moins de trois mois



auparavant, d'envahir l'Italie, et de conquérir avec ses armées autant de territoires qu'il lui sera possible, en premier lieu le très riche duché de Milan, et le royaume de Naples. Le traité de Blois contrarie violemment les projets de François d'Angoulême. Descendant de Valentine Visconti, elle-même descendante des ducs de Milan, il affirme avec violence ses droits sur le Milanais et les autres principautés italiennes. (De Maulde la Clavière ; Sismonde de Sismondi ; Mélenec). Être en paix avec Maximilien d'Autriche est un préalable à cette invasion. Renée étant - en droit -, duchesse de Bretagne, en sa qualité de deuxième enfant d'Anne de Bretagne, et ayant des droits, par son père, sur le Duché de Milan, le comté d'Asti, la seigneurie de Gênes, les prétentions qu'elle pourrait émettre dans le futur doivent être annihilées. Le traité relatif au futur mariage de Renée et Charles fournit à François Ier les moyens d'éliminer sa belle-soeur. Personne n'est en mesure de protester, certainement pas la Bretagne, qui n'a plus d'armée, ni de gouvernement capable d'agir efficacement, ni, par conséquent, de politique.

Les clauses du traité de Paris, du 24 mars 1515 (Morice, Preuves III, 929 et 930; Lemonnier, page 133), sont très surprenantes, eu égard à l'importance de l'immense fortune des père et mère de la princesse (Morice, II, 248), et des droits de Renée à en hériter, à égalité avec sa soeur Claude.

Le seul avantage qui est concédé à la princesse Renée par la volonté de son beau-frère François Ier, est *une dot de six cents mille écus d'or*, cent mille devant être payés le jour de la célébration » et de la consommation » du mariage, cent mille autres devant être payés un an plus tard. Pour le reste de la somme, soit les quatre cents mille écus restants, elle obtient la jouissance - non la propriété - du Duché de Berry, le roi en demeurant, bien entendu, le souverain.

Fait insensé, François Ier, n'ayant aucun droit de ce faire, renonce au nom de Renée par une spoliation invraisemblable, à tous ses droits sur le duché de Bretagne (qu'elle tient du traité de janvier 1499, signé par ses père et mère à Nantes), et sur le duché de Milan, sur le comté d'Asti, qui jouxte ledit duché, et sur la seigneurie de Gênes (qu'elle tient de son père Louis XII, qui lui en a fait don, par un acte solennel du 16 novembre (Jean Dumont, Corps diplomatique, page 177). Ce don précède le traité de Blois, qui marie par parole de futur Renée et Charles d'Autriche. Le traité du 24 mars précise que les avantages ci dessus, qui lui sont consentis à la faveur de son mariage avec Charles représentent « *TOUS les droits successifs du côté paternel et maternel, ainsi que la dot qui lui est due par la couronne (de France), comme fille de roi* ». Comme si ce n'était pas assez clair, on répète, plus loin : « *Dame Renée .... renoncera entièrement à tous droits de succession paternelle et maternelle ....* » (Morice, III, page 930).

D'une façon ostensible, François 1er affiche désormais les titres de « Duc de Milan » et de « Seigneur de Gênes », qu'il s'est appropriés par une décision unilatérale. Son expédition en Italie, dès lors, selon lui, doit seulement lui permettre de prendre possession des seigneuries qu'il considère comme siennes.

Ce prétendu traité est une *monstruosité juridique*. *Renée n'est ni en âge de comprendre ce qui se passe, ni partie au contrat : elle est âgée de cinq ans, et n'a ni l'âge de contracter, ni l'âge de comprendre quoi que ce soit.* C'est une spoliation quasi invraisemblable de la princesse que son protecteur et tuteur ose réaliser : le roi dispose, à son avantage exclusif, par simple traité signé avec un roi étranger, de principautés - considérables pour la Bretagne, Milan et Gênes -, qui ne lui appartiennent pas. De surcroît, la Bretagne n'est en rien consultée. Or, à supposer qu'un tel renoncement de l'héritière légitime du trône fût possible, seules les autorités constitutionnelles bretonnes ont compétence pour autoriser cette amputation, qui est une castration, **Anne meurt trop jeune, et ne peut empêcher la foudre de s'abattre sur ses deux filles, et sur la Bretagne. En 1514, elle a seulement 37 ans.**

**Claude, par la volonté de son père, épouse François d'Angoulême, le 18 mai 1514, quatre mois après la mort de la reine, qui n'est plus là pour s'y opposer. Il devient roi le 1er janvier 1515, le jour de la mort de Louis XII.** la Bretagne étant un pays souverain, ayant démontré à quel point les Français sont honnis dans le Duché. Ce double acte de cession, conclu par le roi étranger François 1er au nom de sa belle soeur, est donc nul, de nullité absolue. On va comprendre, plus loin, les arguments juridiques que Renée invoquera lorsqu'elle attaquera en justice le roi Charles IX de France, pour que ses biens lui soient rendus.

## **BIBLIOGRAPHIE.**

Jean Dumont, Corps diplomatique, page 177.

De Maulde la Clavière, pages 149, 353.

Lemonnier, page 133),

Morice, II 248, III, pages 929, 930.

Simonde de Sismondi, page 149.

## LE TRAITE DE NOYON (1516). Renée est promise, cette fois, à un prince allemand misérable : le fils du margrave de Brandebourg.

PEU A PEU, RENEE EST PRECIPITEE DANS LE NEANT PAR LE ROI DE FRANCE, SON BEAU FRERE, TUTEUR, GARDIEN, ET PROTECTEUR NATUREL.

Même dépossédée de tous ses biens par son beau frère, censé être son protecteur naturel, la jeune princesse peut encore, à cette époque, être considérée comme un parti enviable, au moins d'une manière relative : si elle est son « fiancé » survient jusqu'à l'âge de s'unir en légitime mariage, elle deviendra Impératrice, destin qui avait été promis à sa mère Anne de Bretagne, lorsqu'elle épousa Maximilien d'Autriche, par procuration à Rennes, en décembre 1490. Il est probable, si ce mariage est célébré ou tout autre de rang royal -, que les époux devenus adultes remettent en cause ce traité monstrueux de Paris de mars 1515, car, étant devenus roi et reine de plusieurs grands Etats, ils auront les moyens militaires de combattre François Ier, et de lui faire rendre gorge.

Cette situation ne va pas durer longtemps. La suite va illustrer, parmi les autres exactions accomplies par François Ier, ce dont il est capable.

L'occasion propice pour rompre le traité conclu avec Charles d'Autriche, et qui contrarie les projets italiens de François Ier, survient dès l'année suivante. Claude, en neuf ans de mariage (1515 - 1524), donne à François Ier sept enfants. Le premier enfant, né en 1515, est une fille, que l'on prénomme Louise. Cette naissance paraît à François Ier une bien meilleure affaire pour son alliance avec Charles d'Autriche. Il propose à celui-ci, que Renée soit éliminée du mariage futur convenu en 1515, et que la princesse Louise, âgée de un an (!), soit substituée à Renée. Celle-ci n'aura été la promise du futur Empereur d'Autriche que durant un an. Le futur Empereur accepte la nouvelle combinaison qui lui est proposée, pour des raisons politiques : l'alliance du roi de France, à cette époque, lui est utile. Par la mort de sa mère, Charles est devenu roi de castille 1505. Mais son père, Ferdinand d'Aragon, souhaite lui substituer son frère Ferdinand ; l'alliance avec François Ier a pour but de permettre à Charles, né en Flandre, de s'imposer en Espagne, alors que son frère est né en Espagne, et parle espagnol. (Salvador de Madriga, Paris, 1969, Perrin).

Renée n'est pas entièrement jetée par dessus bord : car elle peut encore, dans le cadre de ces négociations, être utile à son beau frère. Il est donc stipulé que Charles d'Autriche épousera Louise - ou toute autre fille du roi -, mais que si le mariage avec

Louise ne peut se faire, par exemple si elle vient à mourir ! -, Renée reprendra sa place de fiancée, et c'est elle que Charles épousera ! En somme, la fille de la grande Anne de Bretagne devient une fiancée de troisième rang, une remplaçante ! Si l'on peut hasarder ici cette expression : une roue de rechange.

Mais elle perd, bien entendu, déjà dépouillée de toute sa fortune, le duché de Berry, inclus dans sa dot en cas de mariage avec Charles d'Autriche. François Ier, qui a couvert sa mère, l'insatiable LOUISE de SAVOIE, de duchés, comtés, seigneuries nombreuses, donne en toute impudeur la jouissance de ce duché de Berry à sa soeur Marguerite. Ni duchesse de Bretagne, ni duchesse de Milan, ni reine de Naples, ni ceci, ni cela, ni cela encore ... Renée est une » pensionnaire » fort encombrante de la Cour de France.

**Madriarga de Salvador de**, Charles Quint, Paris 1969, Perrin.

**Maulde la Clavière**, Histoire des Français, tome 11, page 149, 1837 Bruxelles.

**UNE NOUVELLE DECEANCE : RENEE EST PROMISE A JOACHIM, FILS DU MARGRAVE DE BRANDEBOURG.**

On a souvent oublié que François Ier a été candidat à l'Empire, lors des élections de 1519, quatre ans seulement après son accession au trône de France. Né le 12 septembre 1494, il a alors 25 ans. Son concurrent au trône impérial est de taille : Charles d'Autriche, l'ex-fiancé de Claude et de Renée, petit fils de l'Empereur Maximilien.

L'empereur meurt le 12 janvier 1519.

Il n'y a pas de bassesses que ne commet François Ier pour parvenir à ses fins. A ceux de ses conseillers qui lui recommandent d'agir noblement (car il affecte d'être un roi Chevalier), et de n'employer ni la force, ni la corruption par l'argent, il répond négativement, et que tous les moyens lui seront bons pour parvenir à ses fins (Mignet, page 121 et page 160). Il dit ouvertement que s'il n'est pas élu par amour, il est décidé à l'être par force et par argent. On sait, aujourd'hui, par quels moyens il s'est emparé de la Principauté Haute et Noble de Bretagne, en 1532, et ce que sont les procédés qu'il utilise pour s'emparer des biens d'autrui. (Mélenec Louis, commentaires sous le mauvais livre de Didier Le Fur sur François Ier).

L'Empire est à l'époque une vaste confédération de royaumes, de principautés, de duchés, de comtés, de villes libres, de margraviats, de landgraviats, de principautés ecclésiastiques de diverses sortes, de seigneuries multiples autonomes, voire

indépendantes, une mosaïque d'Etats et de principautés ressemblant à un capharnaüm, à un bric-à-brac. L'ensemble du » système « est » coiffé « par un Empereur élu. Depuis la » bulle d'or « , promulguée en 1356 (voir ce nom), sept princes seulement sont électeurs, parmi lesquels le Margrave de Brandebourg. L'élection se déroule habituellement à Francfort. Elle confère à l'élu le titre de » Roi des Romains « , dans l'attente du décès de l'Empereur en fonction, auquel il succèdera un jour, après être couronné. (On se souvient qu'Anne de Bretagne, mariée à Maximilien d'Autriche en 1490), a porté le titre de reine des Romains pendant un an, jusqu'à son mariage contraint avec Charles VIII de France, en décembre 1491).

La » campagne électorale « pour l'élection du roi des Romains est à base de corruption, de versements aux électeurs de sommes considérables, de promesses de toutes natures, d'avantages accordés à leurs parents, leurs clients.

Pour devenir Empereur du Saint Empire, il faut convaincre les électeurs de voter pour François Ier. Celui-ci envoie donc en Allemagne de nombreux ambassadeurs, délégués, émissaires. D'incessantes correspondances sont échangées (il en subsiste de nombreuses). Le » ratissage « est systématique : tous les électeurs sont en rapport avec la Chancellerie française, harcelée par elle, qui est dirigée par le cardinal DUPRAT, dont la moralité est l'exact reflet de celle de son Maître le roi de France.

L'un des Grands Electeurs, le Margrave de Brandebourg, présente plusieurs avantages pour le gouvernement de la France. Les margraves sont des » marquis « , dont le rôle, au moins à l'origine, est de défendre les frontières. Celui-ci est à la tête d'une principauté qui jouxte la Pologne, à l'est de l'Allemagne actuelle, à une grande distance du royaume de France. François trouve là le moyen de gagner une voix (il en faut quatre, soit la majorité), voire deux voix si le margrave parvient à entraîner avec lui son frère l'archevêque de Mayence, également Grand Electeur, et aussi corrompu que lui. Le Brandebourg est une province pauvre et peu peuplée. Son Souverain est éminemment achetable; dans l'Empire, on le surnomme » le prince des avares « ; il peut donc être acheté, à condition d'y mettre le prix. Fait notable, il est pourvu d'un fils, prénommé Joachim. François 1er décide de proposer au margrave de marier Renée à Joachim. Le moyen est excellent : on case enfin Renée; on s'en débarrasse; on l'expédie à l'autre bout de l'Allemagne; on n'en entendra plus parler, attendu que son mari n'aura jamais d'armée pour réclamer au roi de France l'héritage de sa femme. Proposition bien sûr acceptée. Le tout à peu de frais, comme on va le voir.

Les négociations entre la Cour de France, le Margrave et son frère l'archevêque de Mayence, lui aussi grand électeur, sont aussi peu » ragoûtantes « que possible. La documentation est abondante. On dénombre au moins trois traités signés par les protagonistes. Le Margrave et son frère, l'archevêque de Mayence, personnage

également corrompu, s'engage à apporter leurs voix à François Ier, lorsque la Diète sera réunie à Francfort. Renée - âgée de 7 ans en 1517, sera promise au fils du Margrave. Une somme très importante sera versée au margrave, une autre à son frère. La dot de Renée est fixée à 150 000 écus d'or au soleil, qui sera portée à 175 000 écus à la demande du margrave. Une fois de plus, une clause de renonciation de Renée à son héritage est incluse dans les traités de mariage ; clause nulle et de nul effet, puisqu'elle est contraire au droit, et que la « fiancée » n'est pas en âge de contracter.

Il faut avoir lu le détail des « négociations » conduites par François Ier, pour comprendre l'ignominie de ce prétendu « roi chevalier », qui, jusqu'à sa mort, se spécialisera dans ce genre de commerce honteux. (Mignet M, 121 et suivantes).

Le Margraviat de Brandebourg préfigure ce va être le duché de Ferrare neuf ans plus tard. Un pays sans moyens militaires, très éloigné de la France, dont le souverain sera plus que flatté de devenir proche parent du mirifique roi de France, qui coûtera peu d'argent à acheter, et qui jamais ne viendra réclamer à celui-ci l'héritage fabuleux qu'il a volé à sa belle soeur Renée.

## **BIBLIOGRAPHIE.**

Lemonnier Henry, **Henri II, la lutte contre la maison d'Auriche**, Paris 1907, Tallandier.

Mélenec Louis, **FRANÇOIS IER ET L'ANNEXION DE LA BRETAGNE EN 1532, PORTRAIT D'UN ROI CORROMPU ET ININTELLIGENT** (Article publié sur la toile).

Mélenec Louis, commentaires sous le mauvais livre de Didier Le Fur sur François Ier).

Mignet M. **Rivalités de François Ier et de Charles Quint**, Mégaritotis 1978, pages 121 et suivantes.

Noël Jean-François, **Le Saint Empire**, Paris, collection Que-sais-Je ?

(ARTICLE NO 2 : à suivre).

**1514 - Renée est écartée du trône de Bretagne à la mort de sa soeur Claude de France.**

Lorsque sa mère Anne décède, le 9 janvier 1509, Renée est, juridiquement, l'héritière légitime du trône de Bretagne. Elle est le deuxième enfant du couple royal. Le traité du 7 janvier 1499 a été conclu, notamment, pour que la Bretagne ne retombe jamais aux mains des Français. Et Anne, sur son lit de mort, a renouvelé sa ferme volonté de voir sa fille Renée proclamée duchesse de Bretagne (Puaux, page 6).

Mais Louis XII en décide autrement. Renée aurait dû être proclamée duchesse héritière à la mort de sa mère. Louis XII, contrairement à son épouse Anne, a toujours voulu que sa fille aînée, Claude, épouse François d'Angoulême. Cela a été en permanence une cause de dispute entre sa femme et lui. En 1506, il a fait en sorte qu'elle soit fiancée à François, héritier du trône de France, lors des Etats généraux de Tours. Son choix est logique, en tous cas de son point de vue. Si sa fille aînée épouse l'héritier du trône de France, elle deviendra, par son mariage, reine du pays le plus puissant d'Europe; les petits enfants à naître, hériteront de la couronne royale; et si Claude demeure également duchesse de Bretagne, leurs enfants hériteront du royaume de France et du duché de Bretagne. Cette solution ne comporte - du moins pour la France, aucun inconvénient. Mais si le duché est attribué à Renée, à la mort de sa mère, en 1514, celle ci ayant alors trois ans et demi, le duché échappe à la France. Et si la Bretagne redevient ce qu'elle était du temps des ducs, les contentieux - voire les guerres -, risquent de faire à nouveau leur apparition; ce que ne souhaite pas le roi. Louis n'a aucune raison majeure pour souhaiter que la Bretagne demeure un pays indépendant, même s'il est vrai qu'il a combattu dans les armées bretonnes et 1488, et s'il a épousé une duchesse de Bretagne.

Ainsi, de 1514, année du décès d'Anne de Bretagne, à 1524, Claude porte le titre de duchesse, sa sœur reste dans l'ombre et ignore même que son héritage lui a été volé.

Les années qui suivent - 1524 à 1532 - sont marquées par des tentatives de François Ier de faire passer le titre de duc sur la tête de son fils aîné. C'est en 1532 seulement que le processus aboutit. En 1532, l'affaire est scellée.

## BIBLIOGRAPHIE.

**Calan Charles de**, Bibliothèque nationale, ms nouv. acq. fr. 456, fol 13 (et non 459 comme l'indique Charles de CALAN, Documents inédits relatifs aux Etats de Bretagne, Rennes 1908, tome I, page 30).

**Mélenec Louis**, Mémoire de DEA, pages 54 et suivantes, avec les nombreuses références.

(A SUIVRE).